

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF83

présenté par
Mme Berger, rapporteure

ARTICLE 11 TER

A l'alinéa 6,

après le mot :

"indexation",

insérer les mots :

"des taux variables".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.